

Demande du titre de transport

Passe Navigo Améthyste

NE PAS AGRAFER

NI DE RECTO/VERSO

RENOUVELLEMENT: date précise de fin de validité du passe Navigo
(sur ticket du dernier rechargement ou demander au guichet RATP)

Centre Communal d'Action Sociale
5 rue Marconi – 78400 Chatou
Fermé le mercredi après-midi au public
01 34 80 46 39

A remplir impérativement

**DEMANDE DE TITRE DE
TRANSPORT « AMETHYSTE »**

1ERE DEMANDE

*RENOUVELLEMENT

*Si renouvellement date fin de validité

CATEGORIES DE BENEFICIAIRE :

Ancien combattant ou veuve de guerre à partir de 65 ans

- Imposable, ZONE 1-5 (participation 25€)
- Non imposable (pas de participation)
- Muni d'une carte priorité ou invalidité ONAC (pas de participation)

Autres

- Personne handicapée à partir de 20 ans
- Personne handicapée âgée de 60 à 65 ans
- Personne âgée à partir de 65 ans

ETAT CIVIL DU DEMANDEUR :

M Mme

DATE DE NAISSANCE :

NOM :

PRENOM :

ADRESSE :

CODE POSTAL : 78400 COMMUNE : CHATOU

N° DE TELEPHONE FIXE ou PORTABLE :

ADRESSE MAIL : @

Justificatifs à joindre à votre demande : voir liste jointe

A CHATOU, le _____

Signature

ATTESTATION

Je soussigné (e)

Domicilié(e)

78400 CHATOU

Etant à la retraite (ou autre), atteste sur l'honneur ne pas ou ne plus exercer d'activité professionnelle.

Chatou, le

Signature :

**POUR LES ANCIENS COMBATTANTS IMPOSABLES
PARTICIPATION FINANCIERE**

Vous êtes **ancien combattant ou veuve de guerre** et êtes imposable sur le revenu.

Vous sollicitez le titre «améthyste» sur *Passe Navigo* dont la délivrance est soumise à une contribution financière pour les personnes imposables.

Cette contribution s'élève à 25€/an «Améthyste », zones 1 à 5 et devra être acquittée par chèque impérativement.

Votre chèque sera libellé à l'ordre de la **REGIE DE RECETTES AMETHYSTE**.
Il ne doit comporter ni trombone, ni agrafe, ni attache plastique, ni scotch.

Merci de remplir le cadre ci-dessous :

TITULAIRE DU TITRE AMETHYSTE :

NOM :

Prénom :

Adresse :

Améthyste zones 1 à 5 = 25 €

EMETTEUR DU CHEQUE (SI DIFFERENT DU TITULAIRE DU TITRE)

NOM :

Prénom :

Adresse :

Puis veuillez adresser ce formulaire accompagné du chèque au :

**Conseil départemental des Yvelines
Direction des Routes et des Transports
Régisseur de la carte «Améthyste»
2, place André Mignot
78012 Versailles cedex**

QU'EST-QUE LE TITRE AMETHYSTE ?

C'est un forfait de transport financé par le Conseil départemental des Yvelines pour vous permettre, sous conditions d'éligibilité, de voyager **gratuitement**.

Il vous permet de vous déplacer en RER, Bus, Métro, dans la limite des zones délivrées.

Le titre **Améthyste** est valable 12 mois.

A SAVOIR :

Les week-ends, jours fériés, et l'été, vous pouvez voyager dans toute l'Ile de France, sans limite de zones.(précisions auprès de la ratp)

En semaine, vous pouvez vous rendre dans les zones tarifaires non comprises dans votre titre Améthyste en chargeant à vos frais sur votre passe Navigo un complément de parcours, soit trajet par trajet, soit sous forme d'un abonnement « semaine » ou « mois ».

Les tickets de transport achetés dans l'attente de l'étude de votre dossier par le Département ou de la réception de votre passe Navigo, ne sont pas remboursés.

QUI PEUT EN BENEFICIER ?

AMETHYSTE zones 3 à 5 – GRATUIT

Les personnes âgées à partir de 65 ans **non imposables**(*) et n'exerçant aucune activité professionnelle.

Les personnes handicapées à partir de 20 ans bénéficiaires de l'allocation adulte handicapée(AAH), ou d'une pension d'invalidité 2^{ème} catégorie et **non imposables**(*).

Les personnes handicapées âgées de 60 à 65 ans bénéficiaires de l'allocation adulte handicapée(AAH), bénéficiaires d'une pension d'invalidité de 2^{ème} catégorie ou bénéficiaire d'une carte d'invalidité supérieure ou égale à 80% **non imposables**(*) et n'exerçant aucune activité professionnelle.

(*) ligne « impôt sur le revenu net avant corrections » = 0 €

AMETHYSTE zones 1 à 5

Les anciens combattants et veuves de guerre **non imposables** (*) à partir de 65 ans n'exerçant aucune activité professionnelle. **GRATUIT**

(*) ligne impôt sur le revenu net avant corrections= 0€

Les anciens combattants à partir de 65 ans, détenteurs d'une carte de priorité d'invalidité de l'ONAC et sans activité professionnelle. **GRATUIT**

Les anciens combattants et veuves de guerre **imposables**, à partir de 65 ans n'exerçant aucune activité professionnelle contre un forfait de **25€**.

TITRE AMETHYSTE EN 3 ETAPES

1 COMMENT OBTENIR UN PASSE NAVIGO ?

Si vous possédez déjà un passe Navigo « mois/semaine » présentez-vous directement au CCAS (étape 2)

Si vous n'en n'avez pas ou si possédez un passe Navigo intégral, Découverte ou Imagine R, vous devez demander un passe Navigo « mois/semaine » personnalisé :

Obtenez immédiatement votre passe Navigo « mois/semaine » en vous rendant dans l'une des agences :

- Des gares de Chatou ou St Germain en Laye

Pour plus de renseignements : www.navigo.fr ou Agence Navigo 09.69.39.66.66

2 COMMENT ETABLIR VOTRE TITRE AMETHYSTE

Pour une **première demande** Soit votre demande est faite en ligne <https://amethyste.yvelines.fr>.....Soit vous retirer un dossier au CCAS de Chatou.

Ensuite le CCAS transmettra votre dossier au Conseil départemental, qui, après examen de votre dossier, validera les droits concernant le chargement de votre passe Navigo.

Pour le **renouvellement**, soit vous le faites en ligne <https://amethyste.yvelines.fr>

Soit vous retirer un dossier auprès du CCAS et à redéposer au plus tard le 05 du mois de fin de validité de votre passe Navigo. Ainsi par exemple rendez-vous au CCAS (avec dossier complet) en septembre ou au plus tard le 05 octobre si votre carte actuelle est valide jusqu'au 31 octobre. Sinon vous ne pourriez pas voyager avec le passe Navigo Améthyste des le 1^{er} novembre.

3 COMMENT CHARGER VOTRE PASSE NAVIGO ET VOYAGER ?

Après le dépôt de votre demande au CCAS, vous pouvez charger votre passe Navigo « Améthyste » à la date que l'agent du CCAS vous aura précisé.

Présentez-vous à la gare de Chatou / Recharger votre passe Navigo sur une borne informatique prévue à cet effet / Sélectionner « Livraison en commande »/ Poursuivez le déroulement du chargement du passe Navigo.

Valider « oui » pour la demande du reçu.

SERVICE APRES-VENTE

En cas de problème technique (fonctionnement défectueux, détérioration...) adressez-vous à un agent de la RATP...

Le passe est remplacé par la RATP en cas de perte ou de vol moyennant la somme de 8 €

Pour plus de renseignements : www.navigo.fr ou 09 69 39 66 66

.../...

PIECES A FOURNIR

1^{ère} demande ou renouvellement

ANCIENS COMBATTANTS IMPOSABLES (et veuves de guerre)

Photocopie du passe Navigo (côté photo et numéro bien lisible sous le nom)

Photocopie carte d'identité (recto/verso) **ou** passeport (en cours de validité) **ou** livret de famille.

Si nationalité étrangère photocopie de la carte de séjour (valable au moins 6 mois au moment du dépôt du dossier).

Photocopie justificatif de domicile récent (moins de 3 mois ou échéancier): Facture EDF **ou** quittance de loyer ...

Photocopie de la carte d'Ancien Combattant délivrée par l'ONAC (pour veuve de guerre titre de pension ou carte ONAC) et (pour Ancien Combattant mutilé ou blessé de guerre carte priorité ou invalidité délivrée par ONAC)

Attestation sur l'honneur de non activité professionnelle (ci-jointe)

Formulaire « participation financière » (ci-joint) à remplir et à renvoyer au Conseil départemental en y joignant votre chèque.

ANCIENS COMBATTANTS NON IMPOSABLES (et veuves de guerre)

Photocopie du passe Navigo (côté photo et numéro bien lisible sous le nom)

Photocopie carte d'identité (recto/verso) **ou** passeport (en cours de validité) **ou** livret de famille.

Si nationalité étrangère photocopie de la carte de séjour (valable au moins 6 mois au moment du dépôt du dossier).

Photocopie justificatif de domicile récent (moins de 3 mois ou échéancier) : facture EDF **ou** quittance de loyer...

Photocopie de la carte d'Ancien Combattant délivré par l'ONAC (pour veuve de guerre titre de pension ou carte ONAC) et (pour Ancien Combattant mutilé ou blessé de guerre carte priorité ou invalidité délivrée par ONAC)

Photocopie du dernier avis de **non** imposition (recto-verso)

Attestation sur l'honneur de non activité professionnelle (ci-jointe)

PERSONNES HANDICAPEES A PARTIR de 20 ans

Photocopie du passe Navigo (côté photo et numéro bien lisible sous le nom)

Photocopie de la carte d'identité (recto/verso) **ou** du passeport (en cours de validité) **ou** du livret de famille.

Si nationalité étrangère photocopie de la carte de séjour (valable au moins 6 mois au moment du dépôt du dossier)

Photocopie justificatif de domicile récent (moins de 3 mois ou échéancier) : facture EDF **ou** quittance de loyer...

« Bénéficiaire Allocation Adulte Handicapé (AAH) » : photocopie du dernier décompte du versement produit par la Caisse d'Allocation Familiale (CAF) **ou** relevé de compte justifiant du paiement de cette prestation au bénéficiaire.

« Bénéficiaire d'une pension d'invalidité de 2^{ème} catégorie » : photocopie de la notification de la pension d'invalidité de 2^{ème} catégorie (sécurité sociale) / attestation sur l'honneur de non activité professionnelle (ci-jointe)/ photocopie du dernier avis de non imposition recto/verso.

Photocopie éventuellement de la carte d'invalidité (si vous êtes en possession de celle-ci).

PERSONNES HANDICAPEES AGEES de 60 à 65 ANS

Photocopie du passe Navigo (côté photo et numéro bien lisible sous le nom)

Photocopie de la carte d'identité (recto/verso) **ou** passeport (en cours de validité) **ou** livret de famille.

Si nationalité étrangère photocopie de la carte de séjour (valable au minimum 6 mois au moment du dépôt du dossier)

Photocopie justificatif de domicile récent (moins de 3 mois ou échéancier) : facture EDF **ou** quittance de loyer...

Photocopie du dernier avis de non imposition (recto/verso)

Attestation sur l'honneur de non activité professionnelle (ci-jointe)

« bénéficiaire Allocation Adulte Handicapé (AAH) » : photocopie du dernier décompte du versement produit par la Caisse d'Allocation Familiale (CAF) **ou** relevé de compte justifiant du paiement de cette prestation au bénéficiaire.

Ou «bénéficiaire d'une pension d'invalidité de 2^{ème} catégorie » : photocopie de la notification de la pension d'invalidité de 2^{ème} catégorie (sécurité sociale)

Ou « bénéficiaires d'une carte d'invalidité supérieure ou égale à 80% » : photocopie de celle-ci

PERSONNES ÂGEES de 65 ANS ET PLUS (non imposable)

Copie du passe Navigo (côté photo et numéro bien lisible sous le nom)

Copie de la carte d'identité (recto/verso) **ou** passeport (en cours de validité) **ou** livret de famille.

si nationalité étrangère photocopie de la carte de séjour (valable au minimum 6 mois au moment du dépôt du dossier)

Copie du dernier avis de non imposition (recto/verso)

Photocopie justificatif de domicile récent (moins de 3 mois ou échéancier) : copie facture EDF **ou** quittance de loyer...

Attestation sur l'honneur de non activité professionnelle (ci-jointe)

Ne pas agraffer les documents

Pas de recto/verso

Extension de la durée de validité de la carte nationale d'identité (décembre 2013)

10+5 ans

**La validité de la carte d'identité
passe à 15 ans.**

A compter du 1er janvier 2014, la durée de validité de la carte nationale d'identité passe de 10 à 15 ans pour les personnes majeures (plus de 18 ans).

L'allongement de cinq ans pour les cartes d'identité concerne :

▀ les nouvelles cartes d'identité sécurisées (cartes plastifiées) délivrées à partir du 1er janvier 2014 à des personnes majeures ;

▀ les cartes d'identité sécurisées délivrées (cartes plastifiées) entre le 2 janvier 2004 et le 31 décembre 2013 à des personnes majeures ;

ATTENTION : cette prolongation ne s'applique pas aux cartes nationales d'identité sécurisées pour les personnes mineures. Elles seront valables 10 ans lors de la délivrance. Inutile de vous déplacer dans votre mairie ou votre consulat.

Si votre carte d'identité a été délivrée entre le 2 janvier 2004 et le 31 décembre 2013, la prolongation de 5 ans de la validité de votre carte est automatique. Elle ne nécessite aucune démarche particulière. La date de validité inscrite sur le titre ne sera pas modifiée.

Contact

Rendez-vous directement sur la **plateforme Améthyste** sur : <https://amethyste.yvelines.fr>

Ou rendez-vous au **Centre Communal d'Action Sociale (CCAS)** de votre mairie



Service Améthyste

Tél. 01 39 07 81 20
01 39 07 82 12

Mail. amethyste78@yvelines.fr



AMÉTHYSTE PASSE AU NUMÉRIQUE

Titre de transports pour personnes âgées,
handicapées ou anciens combattants
et veuves de guerre, sous réserve d'éligibilité

Le Département
des Yvelines met en
place une plateforme
pour vous permettre
de gérer plus facilement
votre abonnement
Améthyste



Yvelines
Le Département



yvelines.fr

Quels avantages ?

L'outil d'inscription en ligne est destiné aux bénéficiaires et à leurs familles.

L'objectif :

Faciliter vos démarches d'inscription et de gestion de votre titre.

Les bénéfices :

- Faciliter les démarches ;
- Une procédure de demande d'abonnement simplifiée grâce à la mise en place d'un dossier unique dématérialisé ;
- Un gain de temps dans la saisie des demandes sans envoi de dossier papier grâce aux données pré-remplies ;
- Une diminution des délais d'instruction par rapport à la version papier.

Comment se connecter au site ?

- 1 Rendez-vous sur <https://amethyste.yvelines.fr>
- 2 Créez votre compte

Améthyste qu'est-ce que c'est ?

Le titre Améthyste est un forfait de transport financé par le Conseil départemental des Yvelines pour permettre aux personnes âgées, personnes handicapées, anciens combattants et veuves de guerre, sous conditions d'éligibilité, de voyager gratuitement, ou avec une participation de 25€ pour les anciens combattants ou les veuves de guerre imposables.

Il vous permet de vous déplacer sur tous les modes de transport en commun d'Île-de-France (Métro, RER, bus, tramway et train) y compris Orlybus, Roissybus, Noctilien, Orlyrail.

Valable 12 mois, il permet un nombre illimité de voyages dans la limite des zones délivrées par le Conseil départemental.

Quels bénéficiaires ?

Zones 3 à 5 – délivrées gratuitement pour :

- Les personnes âgées à partir de 65 ans non imposables et n'exerçant aucune activité professionnelle,
- Les personnes handicapées à partir de 20 ans bénéficiaires de l'Allocation Adulte Handicapée (AAH), ou d'une pension d'invalidité 2^e catégorie et non imposables,

- Les personnes handicapées âgées de 60 à 65 ans, continuant à percevoir l'AAH ou la pension d'invalidité 2^e catégorie, ou titulaires de la carte d'invalidité supérieure ou égale à 80%, non imposables, et sans activité professionnelle. (la carte d'invalidité de priorité ou de stationnement n'est pas prise en compte)

Zones 1 à 5

- Anciens combattants et veuves de guerre. Délivrées gratuitement si non imposables ou avec une participation de 25€ si imposables.

